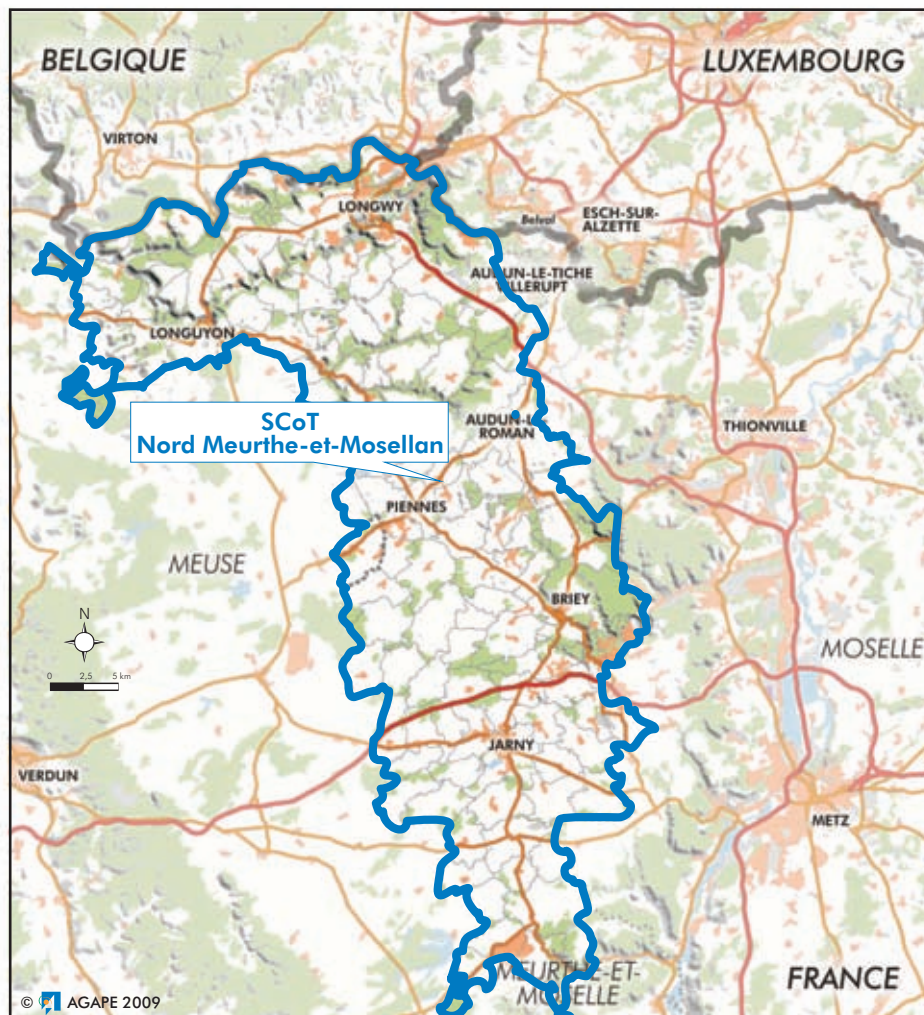




Schéma de Cohérence Territoriale

Réunion d'information

Mercredi 17 juin de 18h30 à 20h30
Espace Louis Aragon
71, route de Briey à Audun-le-Roman



Document d'aménagement s'étendant sur les moyen et long termes, héritier des SDAU, le SCoT vise la même organisation et la même mise en valeur du patrimoine naturel et du bâti, en mettant l'accent sur les éléments qui vont donner une cohérence au groupement ainsi constitué, notamment à partir de l'utilisation des équipements et facilités de déplacement.

Élaboré par un ou plusieurs EPCI, le SCoT doit couvrir un territoire continu et sans enclaves.

Ce document, éventuellement complété par un schéma de secteur a plusieurs fonctions :

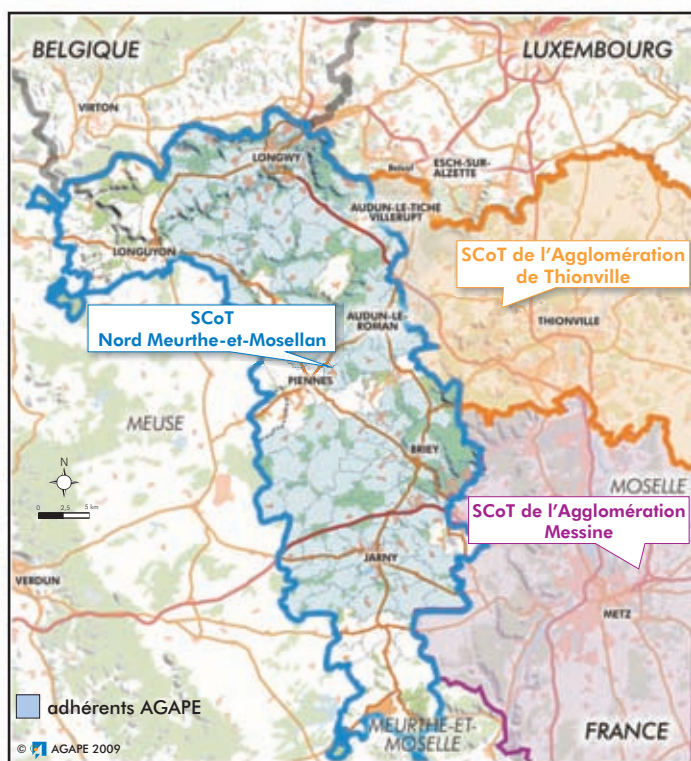
- il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, compte tenu de l'**équilibre** qu'il convient de préserver entre les **développements urbains**, l'exercice des **activités agricoles** et des **autres fonctions économiques** ainsi que de la **préservation de la qualité de l'air, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains** ;
- il ne détermine pas la destination générale des sols (contrairement au SDAU) mais prévoit une stratégie globale d'aménagement au niveau de l'agglomération, en conciliant plusieurs politiques (restructuration urbaine, habitat, transports) ;
- il **limite l'étalement urbain** en restructurant les espaces organisés, dans le respect des équilibres généraux.

Les objectifs d'un schéma de cohérence territoriale sont les suivants :

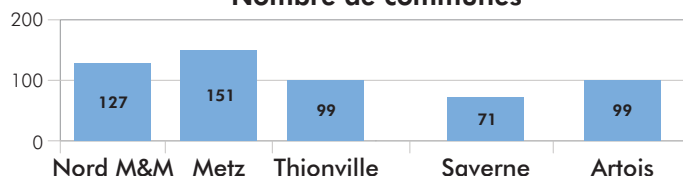
- définir les orientations d'aménagement en évitant les localisations trop précises ; il s'agit de mettre en cohérence les choix pour l'habitat et les activités, en tenant notamment compte des possibilités de déplacement ou des aires d'influence des équipements ;
- restructurer les tissus bâtis, en limitant la consommation de nouveaux espaces ; en l'absence de SCoT, l'urbanisation est soumise à la règle du développement modéré. La possibilité est toutefois prévue d'une extension modérée de l'urbanisation sur accord du préfet, après avis, lors de la mise en œuvre du PLU ou de la carte communale.

Les agences d'urbanisme ont notamment pour mission de participer à la définition des SCoT.

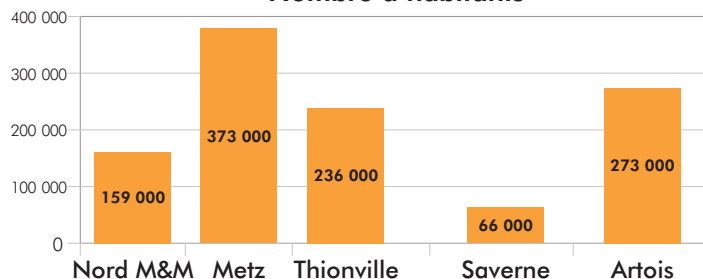
Source : MEEDDAT, septembre 2008



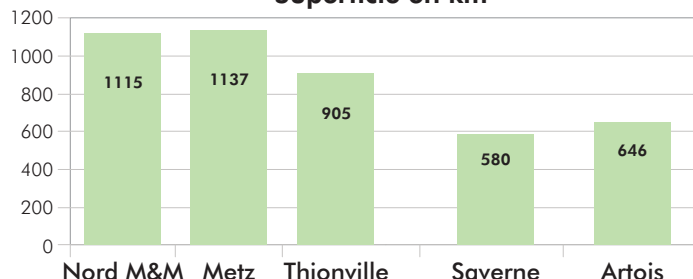
Nombre de communes



Nombre d'habitants



Superficie en km²



18h30 Mots d'accueil

- Monsieur Marc COLIN, Maire d'Audun-le-Roman, Président de la Communauté de Communes du Pays Audunois
- Monsieur Jacky HAUTIER, Sous-préfet de Briey
- Monsieur Olivier TRITZ, Président de l'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord

18h45 Les grandes lignes de la démarche SCoT

- Monsieur Michel MARTY, Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture

19h00 L'intérêt des SCoT à travers le témoignage d'autres territoires

Une expérience en cours d'élaboration : le SCoT de la région de Saverne

- Monsieur Emile BLESSIG, Député-Maire de Saverne, Président du SCoT de la Région de Saverne
- Mme Géraldine MACH, Directrice du SCoT de la Région de Saverne

Une expérience de SCoT en phase de mise en œuvre : le SCoT de l'Artois

- Monsieur Pascal VAN ACKER, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune

19h45 Echanges avec la salle

20h00 Le regard de nos voisins

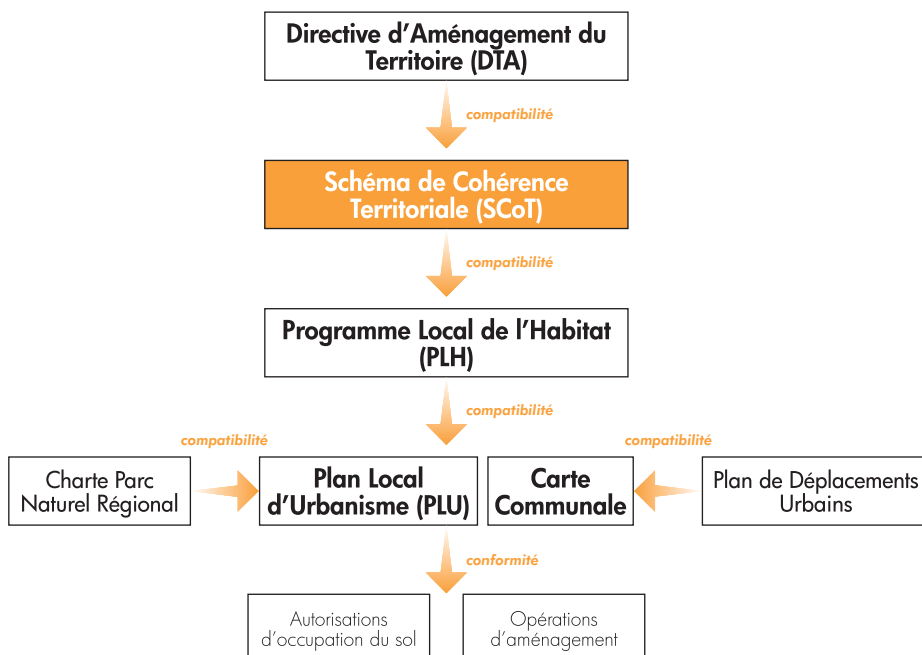
- Monsieur Lionel FOURNIER, Président du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM)
- Madame Angélique HARMAND, Directrice du SCoT de l'Agglomération Messine
- Monsieur Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre d'Aubange (B), Président de l'Association Transfrontalière de l'Agglomération du Pôle Européen de Développement (ATPED)

20h20 Rappel des prochaines étapes et rendez-vous

- Monsieur Guy VATTIER, Trésorier du Pays du Bassin de Briey
- Monsieur le Représentant de l'État
- Monsieur Olivier TRITZ, président de l'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord

20h30 Verre de l'amitié

*Animation :
Luc GWIAZDZINSKI, Directeur Général de l'AGAPE
Catherine CIRETTE, Chargée de Mission de l'AGAPE*



L'Agence d'Urbanisme Lorraine Nord (AGAPE) est l'organisme permanent de conseil et d'étude des collectivités locales de l'Arrondissement de Briey et du Pays-Haut - Val d'Alzette, en matière d'aménagement et d'urbanisme.

L'AGAPE est une association loi 1901 créée en 1993, qui a obtenu le label Agence d'Urbanisme en 2001 et appartient à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme avec 51 autres agences.

Elle assiste les collectivités publiques dans la conception et la mise en oeuvre de politiques d'aménagement dans la limite de ses statuts.

Elle tire sa spécificité, au sein du réseau des Agences d'Urbanisme, du périmètre transfrontalier de ses observations, de son implication dans la gouvernance transfrontalière, du polycentrisme de son territoire d'intervention.

Observation : à partir de son dispositif d'observation bâti sur un système d'information géographique transfrontalier (SIG), l'AGAPE fournit des éléments de connaissance et d'évaluation des évolutions du territoire.

Etude : au croisement d'échelles territoriales diverses (communale, intercommunale, transfrontalière, transdépartementale, régionale), l'AGAPE intervient sur toutes les thématiques urbaines : mobilité, habitat, développement économique, foncier, environnement.

Prospective - Animation : en projetant les tendances, en anticipant les évolutions à venir, l'AGAPE contribue à définir un cadre d'organisation et d'aménagement du territoire.

Représentative de la diversité des collectivités territoriales de la région transfrontalière, elle se positionne comme un lieu de débat et accompagne les territoires dans leurs démarches.

Partenariat : l'AGAPE inscrit son action en complémentarité de celle des acteurs de l'aménagement. Ensemble, ils constituent un réseau de partenaires en vue de la mise en commun des données et la production d'intelligence collective au services de ses membres adhérents.

Observer, Planifier, Projeter, Animer, Préparer et Anticiper, telles sont les missions confiées aux 51 agences d'urbanisme.

